

ACCUEIL FAMILIAL

**Un milieu pour vivre
un milieu pour vieillir**

Accueillir chez soi une
personne âgée ou
handicapée

Une grande souplesse dans
la forme d'accueil, à temps
partiel ou complet (centre
d'aide par le travail :CAT ou
autre dans la journée..)

Contrat type national:

Signé par les deux parties: accueilli (ou tuteur) et
accueillant.

Il précise la rémunération journalière, 10% de congés
payés, un loyer et l'entretien.

Un exemplaire est transmis au Conseil Général qui
vérifie sa conformité et fait le suivi médico-
social.

Solution originale:

*avoir un chez-soi
avec l'appui et la
sécurité d'un cadre
familial*

Pour l'accueillant : Un agrément délivré par le
Conseil Général du département , pour une
durée de 5 ans renouvelables, avec formation
continue, pour un accueil de 1 à 3 personnes.

**Conseil Général (44) - Direction Générale Adjointe
de la Solidarité**

**Service Personnes Handicapées - Unité accueil
familial**

BP 94109 - 44041 Nantes Cedex 1

02.51.17.21.79 Fax 02.51.17.22.03

Pour la personne accueillie: bénéficie contre
rémunération, de l'hébergement, l'entretien et
les services rendus

AFA 44

Association d'Accueillants Familiaux
Adultes Handicapés et Personnes Agées

Siege social: 26, rue de la forêt
44810 Héric

Tel: 02 40 72 22 62